

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2013 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillers, Yves Poussard, Stéphane Fraser et Benoit Viel, les conseillères, Jacqueline Poirier, Hélène Roussel et Emmanuelle Garnaud, puis le maire, Vincent More.

Sont absent(e)s Aucun(e)s

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Vincent More

Est également présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

CONSIDÉRANT QUE les points « 27. Paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec » et « 28. Transfert du budget d'investissement au budget de fonctionnement » ont été ajoutés et ont modifié la numérotation des points suivants;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-222

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour avec modifications.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-223

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2013, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Juillet

- Avis de motion afin d'adopter une autre politique des ressources humaines, une adoption de politique doit suivre;
- Avis de motion afin d'adopter une autre politique de gestion contractuelle, une adoption de politique doit suivre;
- Avis de motion afin d'adopter une autre politique de perception et de recouvrement, une adoption de politique doit suivre;
- Adoption du premier projet de modification du règlement sur la construction afin d'enlever toutes références au Code national du bâtiment (CNB), un second projet de règlement doit suivre;
- Projet d'éclairage de rue – Affectation de 30 000 \$ au projet à même le plan triennal d'immobilisation, ce projet est relégué à une année ultérieure;
- Suivi des constats d'infraction – Affectation de 3 000 \$ à même les excédents non affectés pour les honoraires d'un inspecteur municipal, cette option n'est plus envisagée, ce projet est annulé;
- Autorisation au directeur de poursuivre l'acquisition d'un immeuble sur la rue de la Colline afin d'y avoir un point de virée, une résolution du conseil actuel afin de poursuivre les démarches doit être faite, ce projet est annulé.

Août

- Ajustement des assurances municipales, autorisation au directeur général afin de mandater un évaluateur pour évaluer les immeubles appartenant à la Municipalité, les démarches se poursuivent;
- Suivi sur le concours de la clôture municipale, les démarches se poursuivent;
- Demande d'une zone industrielle légère, modérée et para-industrielle – Ce n'est pas envisagé dans le prochain Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr), mais les démarches se poursuivent pour une modification ultérieure au schéma.

Septembre

- Adoption d'un projet de règlement pour l'inclusion du secteur de la rue de la Colline dans la zone du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Octobre

- Avis de motion pour la citation de l'École de l'Anse, une adoption de règlement doit suivre;
- Avis de motion afin de modifier le règlement numéroté 2011-08-311 et intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », un autre code doit suivre, avec ou sans modification avant le 1 mars 2014 en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- Mandater le directeur général à faire les démarches nécessaires pour établir une servitude de drainage sur la propriété du 529 route du Fleuve, les démarches se poursuivent, en cours;
- Inspection et travaux de réfection du parc de l'Amitié, en cours;
- Mandater le directeur général à négocier les assurances collectives des employés municipaux, fait.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

Vincent More tient à remercier les anciens membres du Conseil. Il souligne l'engagement et l'investissement de chacun des membres pour la Municipalité. L'ancien Conseil a posé quelques jalons que le nouveau Conseil entend mener à terme. À cet égard, le Conseil actuel est résolument tourné vers un développement et un aménagement harmonieux de la municipalité, tout en gardant une saine gestion des ressources au cœur de leur mission.

6. Information des conseiller(ère)s

Chacun des membres du Conseil se présente sommairement et profite pour annoncer leurs rôles au sein de la Municipalité.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Attribution des rôles aux membres du Conseil pour le prochain mandat, soit de l'année 2013 à l'année 2017

L'attribution des rôles de chacun des membres du Conseil se présente comme suit :

Maire suppléant (novembre 2013 à avril 2014)	Jacqueline Poirier
Remplaçant conseil des maires remplaçant représentant Notre-Dame-du-Portage au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup en cas d'absence du maire	Hélène Roussel
Urbanisme conseillère siégeant sur le Conseil Consultatif en Urbanisme (CCU) et responsable des dossiers d'Urbanisme	Hélène Roussel

Sécurité Incendie conseiller siégeant sur le Comité de gestion du service de sécurité incendie (Ville de Rivière-du-Loup) et responsable du plan des mesures d'urgence	Benoit Viel (sup.Stéphane Fraser)
Loisirs conseiller siégeant sur le Comité des loisirs et responsable des dossiers de loisirs	Yves Poussard
Développement conseillère siégeant sur la Corporation portageoise de développement et responsable des dossiers de développement	Emmanuelle Garnaud
Politique familiale et des Aînés conseillère siégeant sur le Comité de la Politique familiale et des aînés et responsable des dossiers de Politique familiale et des aînés	Jacqueline Poirier (sup.Yves Poussard)
Dossiers Culturels conseillère siégeant sur l'organisme Patrimoine et Culture et responsable des dossiers culturels incluant bibliothèque	Hélène Roussel
Ressources humaines conseiller siégeant sur le comité de gestion de politique des ressources humaines	Stéphane Fraser (suppléante Jacqueline Poirier)
Parcs, Espace vert, Voirie, Hygiène du Milieu conseiller responsable des dossiers de Parcs et Espaces verts, Entretien des bâtiments conseiller responsable des dossiers de Voirie et d'Hygiène du milieu	Stéphane Fraser
Communications conseiller responsable des communications	Emmanuelle Garnaud
Comité d'établissement conseiller responsable du comité d'établissement	Jacqueline Poirier
Dossiers politiques conseiller responsable des dossiers politiques	Benoit Viel

8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2014

ATTENDU QUE le Conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune, *conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 148.)*;

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier doit être publié, *conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 148.0.1.)*;

CONSIDÉRANT QUE le 1^e septembre 2014 est un jour de congé, férié et chômé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2013-11-224

QUE le Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2014, ayant lieu à la Salle Gilles-Moreau, au 200 Côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage :

Lundi le 6 janvier 2014 à 19h30	Lundi le 7 juillet 2014 à 19h30
Lundi le 3 février 2014 à 19h30	Lundi le 4 août 2014 à 19h30
Lundi le 10 mars 2014 à 19h30	Mardi le 2 septembre 2014 à 19h30
Lundi le 7 avril 2014 à 19h30	Lundi le 6 octobre 2014 à 19h30
Lundi le 5 mai 2014 à 19h30	Lundi le 3 novembre 2014 à 19h30
Lundi le 2 juin 2014 à 19h30	Lundi le 1 décembre 2014 à 19h30

9. Adhésion à l'Association de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQL-PA)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion de l'AQLPA;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère que la lutte contre la pollution atmosphérique est importante, mais qu'elle ne désire pas nécessairement adhérer à toutes les associations environnementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-225

QUE le Conseil ne souhaite pas adhérer à l'AQLPA cette année.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

10. Présence d'un membre du conseil au Gala des prestiges de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Chambre de commerce de RDL et qu'elle a déjà un billet pour assister au Gala des prestiges;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit Viel est disposé à représenter le Conseil à titre de responsable des dossiers politiques pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-226

QUE le Conseil nomme M. Benoit Viel pour représenter le Conseil au Gala des prestiges de la Chambre de commerce de RDL.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE

644 route de la Montagne – Rendre conforme la marge de recul

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter une dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation de la résidence, suite à la réforme cadastrale, avec une emprise de 3.20 m dans la marge de recul avant;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la mise en conformité de l'implantation de la résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-227

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU.

DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE

327, route du fleuve – rénovation des portes et fenêtres

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter l'installation d'une nouvelle porte en bois (couleur bois naturel) et l'installation de 6 nouvelles fenêtres en PVC de couleur blanche de style identique aux fenêtres antécédentes;

CONSIDÉRANT QUE les anciennes portes étaient de couleur blanche tout comme les fenêtres et que la nouvelle porte soit de couleur bois;

CONSIDÉRANT QUE les anciens cadres de fenêtre étaient blancs et que les nouveaux cadres sont de couleur beige foncé;

CONSIDÉRANT QU'il serait important d'harmoniser la couleur des anciens et des nouveaux cadres tout comme la couleur des anciennes portes et de la nouvelle porte;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres étaient encadrées de volets ornementaux et que suite aux rénovations, certaines fenêtres n'ont plus de volet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter les changements apportés dans la mesure où les ajustements ci-dessous sont apportés:

- QUE le propriétaire applique une peinture ou une teinture de couleur blanche sur la nouvelle porte afin de conserver une uniformité;
- QUE le propriétaire applique une peinture ou une teinture de couleur blanche sur les nouveaux cadres de fenêtre;

- QUE le propriétaire installe des volets d'aspect similaire à ceux qui se trouvent au deuxième étage de la maison le tout afin d'uniformiser l'aspect extérieur de la maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Yves Pousard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-228

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU avec le changement suivant:

- QUE le propriétaire applique une peinture ou une teinture de couleur blanche sur la nouvelle porte ou encore décape ou applique une peinture de couleur bois sur les autres portes afin de conserver une uniformité.

574, route du fleuve – peinture du revêtement extérieur et réfection de la toiture et du balcon avant

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accepter la peinture du revêtement extérieur en bardeau de cèdre et la prolongation du pan de toit côté rue sur 12" afin de remplacer l'avant-toit du balcon;

CONSIDÉRANT QUE les trois choix de couleurs présentés pour la peinture du bardeau sont de couleurs jaunes plus ou moins vives;

CONSIDÉRANT QUE l'autre pan de toit côté colline est déjà plus long que le pan de toit côté rue;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire ajouter des esseliers ornementaux avec le dessin d'une hirondelle;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les conditions suivantes :

- D'orienter le propriétaire vers une couleur intermédiaire entre son premier choix et son deuxième choix de couleurs, si possible;
- De respecter l'emprise de la rue pour l'avancement de la toiture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-229

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU.

756, route du fleuve – démolition et construction d'un bâtiment complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la démolition d'un ancien bâtiment complémentaire situé au fond du jardin du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment était autrefois accolé au bâtiment principal et servait de buanderie et de lieu d'hébergement pour le personnel de l'ancien Hôtel des Pèlerins;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du conseil municipal Mme Mélanie Milot architecte et coordonnatrice à la culture et au patrimoine de la MRC de Rivière-du-Loup a effectué une visite sur les lieux et remis un rapport à l'effet que le bâtiment a perdu sa valeur patrimoniale en étant déraciné du corps du bâtiment principal et que le manque d'entretien a engendré des dommages importants sur la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de construction d'un garage présente des éléments intéressants en particulier le revêtement extérieur en bois et les fenêtres en bois à carreaux;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant que l'alignement du nouveau bâtiment soit similaire à l'alignement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la porte principale du garage ne s'harmonise pas vraiment avec l'environnement immédiat du garage et le cachet patrimonial du reste du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant de choisir un revêtement de toiture similaire au bâtiment principal au niveau du matériau et de la couleur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de refuser la démolition du vieux bâtiment et la construction d'un garage en attendant que le propriétaire soumette un autre projet de construction de garage avec les considérations suivantes:

- QUE le garage est une orientation similaire au bâtiment principal afin que la porte du garage ne se présente pas en façade principale, donnant sur la route du Fleuve;
- QUE la façade principale ne soit pas une façade aveugle, c'est-à-dire sans porte et/ou fenêtre;

- QU'il faut un choix de revêtement de toiture similaire au bâtiment principal (matériau et couleur);
- QU'une réflexion soit faite quant au design de la porte de garage principale;
- QU'il serait intéressant de retrouver des volets identiques au bâtiment principal sur la façade principale du garage afin de donner une certaine harmonisation aux deux bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-230

QUE le Conseil accepte les recommandations du CCU, sauf qu'il autorise son inspecteur municipal à délivrer les permis nécessaires dans la mesure où les ajustements ci-dessus sont apportés. Une autre étude du dossier au CCU et au Conseil n'est donc pas nécessaire si le demandeur respecte ces conditions.

DOSSIERS DIVERS

Suivi sur le 631 route de la Montagne – Maison patrimoniale à céder

Des démarches sont entreprises par la Municipalité pour éviter la démolition du bâtiment et trouver un acquéreur potentiel puisque la Municipalité n'est pas intéressée à acquérir le bâtiment et de lui donner une vocation. L'organisme Patrimoine et Culture a démontré un intérêt à l'égard du bâtiment si et seulement si aucune autre personne intéressée ne se manifeste pour acquérir le bâtiment. Le suivi sera fait à la prochaine séance du CCU.

12. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)

ATTENDU QU'Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CDP, présente sommairement les dossiers en cours de la CDP à l'assemblée.

Changement d'agent de développement à la CPD

La CPD est pilotée par un nouvel agent de développement, Gérald Dionne, car Stéphane Martin a malheureusement quitté la région. Gérald Dionne est déjà l'agent de développement de Notre-Dame-des-sept-Douleurs à 2,5 jours / semaine. Il sera donc 2,5 jours / semaine comme agent de développement à la Corporation portageoise de développement, soit l'équivalent de ce que Stéphane Martin faisait auparavant.

Organigramme des organismes communautaires

L'agent de développement est en train de revoir l'« organigramme » de tous les organismes de la communauté qui organisent des activités et des événements, qui offrent des services, qui gèrent des immeubles, etc. Le but est de faire connaître chacun des organismes, leurs orientations et leurs interventions dans la communauté, ainsi que les personnes ressources à contacter.

Projet d'accès au Fleuve – Par ici l'air salin

Le projet d'accès au Fleuve – Par ici l'air salin – va être effectué au printemps. Environ 6 ou 7 sites sont actuellement considérés, des protocoles d'ententes et des plans d'implantation devront être soumis prochainement au CCU et, ensuite, au Conseil.

13. Projet de préservation et de valorisation du littoral par le Comité ZIP

ATTENDU QUE le Comité ZIP a présenté un projet de préservation et de valorisation du littoral côtier pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et plus précisément pour le parc de l'Anse;

ATTENDU QUE le projet vise à diminuer l'impact des enrochements, la restauration d'habitats, de promouvoir les plantes indigènes, d'augmenter à long terme les sédiments disponibles, de diminuer les pertes dans l'habitat côtier, etc.;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet offrira une visibilité importante pour la région étant donné le nombre restreint de projets de restauration d'habitats dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour le projet se chiffrent à un coût total de 98 465 \$ s'étalant de 2014 à 2017, dont une contribution de la Municipalité en argent de 4 000 \$ et en nature de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la première phase consiste à réaliser une caractérisation du milieu qui comprend plusieurs environnements et fournir des recommandations de solutions vertes de protection en fonction des environnements;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase consiste à réaliser la restauration du parc de l'Anse de manière à protéger et conserver la plage et le marais;

CONSIDÉRANT QUE la troisième phase consiste à réaliser le suivi de la restauration du parc de l'Anse afin d'évaluer à différents termes les impacts environnementaux du projet de restauration et du même coup d'effectuer une étude sur le rééquilibrage des systèmes naturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-231

QUE le Conseil mandate le Comité ZIP afin d'effectuer l'étude sommaire de la dynamique côtière du littoral sur son territoire et de réaliser la restauration du parc de l'Anse selon les trois phases exposées.

14. **Projet du parc intergénérationnel des Îles et Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)**

ATTENDU QUE l'édification d'un parc intergénérationnel dans le secteur des Îles est l'un des projets prioritaires par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de bénéficier jusqu'à 100 000 \$ dans le cadre du PNHA pour effectuer le projet du parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour le projet se chiffrent à un coût total de 165 000 \$ s'étalant de 2014 à 2016, dont une contribution de la Municipalité et/ou d'autres sources de financement, en argent de 50 000 \$ et en nature de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande de subvention PNHA est le 13 novembre;

CONSIDÉRANT QUE la première phase consiste à élaborer, concevoir et édifier l'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase consiste à élaborer des ateliers d'horticulture intergénérationnels et de réaliser un sentier ornemental;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Pousard, appuyé par Emmanuel Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-232

QUE le Conseil mandate son directeur général à effectuer une demande de subvention dans le cadre du PNHA pour l'édification d'un parc intergénérationnel dans le secteur des Îles selon les dispositions budgétaires exposées.

15. **Information dans le guide touristique de l'Association touristique régionale du Bas St-Laurent (ATR-BSL)**

Trois textes portant sur la Municipalité, l'École de l'Anse et la piscine municipale ont été soumis à l'ATR pour les insérer dans le guide touristique régional.

La guide touristique de l'ATR est actuellement en impression. Il devrait être disponible bientôt.

16. **Travaux à l'église et à la sacristie, entente de répartition des coûts avec la Fabrique et transfert de propriété du stationnement**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Fabrique pour effectuer et assumer les frais pour des travaux de correction du parvis de l'église et de l'accès à la sacristie;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux est déjà à la charge de la Municipalité (comme tous les autres arrières corrélatifs au projet du réseau d'aqueduc);

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique possède une partie du stationnement en face de l'église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-233

QUE le Conseil accepte d'effectuer et d'assumer les frais pour les travaux sur le parvis de l'Église et pour l'accès à la sacristie, moyennant une entente sur les travaux à faire avec la Fabrique. En contrepartie, la Fabrique, cède gratuitement à la

Municipalité toute la superficie du stationnement lui appartenant et assume les frais notariés pour effectuer le transfert de propriété.

17. Suivi de la réalisation du projet d'aqueduc

La Municipalité a constaté certaines anomalies sur le trottoir, surtout au niveau des accès aux propriétés. Elle a déjà fait effectuer les correctifs nécessaires pour cette année, mais elle tient aussi à vous aviser d'être vigilant et de l'avertir advenant le cas que vous constatiez des fissures ou des bris au niveau du trottoir. Si tel est le cas, elle fera faire d'autres correctifs à l'entrepreneur durant l'année 2014.

Il y a eu une erreur administrative suite à un changement de bloc d'assise en béton pour le trottoir dont la Municipalité n'entend pas donner suite. L'erreur doit être assumée par l'entrepreneur.

18. Suivi sur les travaux de réfection de la rue Bérubé

ATTENDU QUE le Conseil a fait publier un avis d'appel d'offre pour la réfection de la rue Bérubé en date du 28 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé de ne pas soumettre ces travaux en règlement d'emprunt lors de la séance extraordinaire du 1 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le programme de la TECQ a été annoncé et qu'il devrait être reconduit en 2014, il serait donc préférable d'attendre et de bénéficier de ce programme pour effectuer les travaux de réfection de la rue Bérubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-234

QUE le Conseil repousse les travaux de réfection de la rue Bérubé et annule l'appel d'offres correspondant.

19. Suivi sur l'aménagement du parc de l'Anse

Le comité de projet du parc de l'Anse, composé de Lise Pelletier, Gilles Chabot, Jean-Marie Deschênes, Louis Vadeboncoeur et Fernand Dumont, se sont déjà réunis deux fois. Plusieurs recommandations ont été formulées à la Municipalité. Certaines interventions ont déjà été entreprises, comme l'enlèvement de trois talles de renouée japonaise et la préparation du stationnement ouest, près de la cabane Bell.

La réflexion se poursuit, le comité devrait faire une proposition globale sur l'aménagement du parc de l'Anse en continuité du travail déjà effectué à ce jour à la prochaine rencontre du CCU, le 26 novembre. D'ici là, la Municipalité poursuit les travaux entrepris, cependant les deux grandes phases de l'aménagement devraient se faire durant les années 2014 et 2015.

20. Suivi sur l'intersection de la côte de l'Église et de la route du Fleuve

La Municipalité va effectuer des correctifs au niveau du terre-plein à l'intersection de la côte de l'Église et de la route du Fleuve. Il faut mentionner qu'il n'y a pas de solution idéale pour corriger le problème de la circulation des véhicules à cette intersection, entre autres dû au deux parcours à considérer dans les deux sens de la circulation. La sécurité et la fluidité de la circulation sont des objectifs prioritaires de la Municipalité et la configuration actuelle les améliore malgré tout. Donc, le terre-plein restera en place, mais il sera modifié pour faciliter la circulation des véhicules.

21. Suivi sur la constitution d'un point de virée au 525 rue de la Colline

ATTENDU QUE l'ancien Conseil avait entrepris d'acquérir ou d'exproprier l'immeuble sis au 525 rue de la Colline pour en faire un point de virée;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Conseil n'entend pas donner suite à ce projet pour l'instant, car il y a plusieurs autres projets prioritaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-235

QUE le Conseil met ce projet sur la glace pour l'instant et tient à informer le propriétaire actuel du 525 rue de la Colline de cette décision.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Embauche de 3 personnes pour s'occuper des activités et des événements au Chalet des sports durant la saison hivernale.

ATTENDU QUE le Conseil désire embaucher 3 employés temporaires, dont l'un à temps complet et deux à temps partiel, pour s'occuper des activités et des événements au Chalet des sports durant la saison hivernale;

ATTENDU QU'un comité composé de la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, du directeur général et d'un membre du conseil procédera à l'évaluation et à la sélection des candidat(e)s;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Poussard, comme responsable des loisirs, est disposé à représenter le Conseil sur le comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-236

QUE le Conseil mandate Yves Poussard à représenter le Conseil sur le comité d'évaluation et de sélection des candidat(e)s.

23. Félicitation à l'organisme de la Course du portageur

ATTENDU QUE l'évènement de la Course du portageur a été un franc succès pour l'organisme avec ses quelques 600 participant(e)s;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'évènement suscite la mise en forme de tous et participe au rayonnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-237

QUE le Conseil réitère sa collaboration avec l'organisme de la Course du portageur afin de les aider à réaliser le même évènement l'année prochaine.

HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

Nil

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET COMMANDITES

24. Demande de commandite de Hétéroclite – La boîte à culture afin d'effectuer l'exposition « Livres d'Artiste du Portage »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour contribuer à l'exposition « Livres d'Artiste du Portage » par Hétéroclite – La boîte à culture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà donné 350 \$ à l'organisme pour l'année 2013 et qu'elle s'engage à donner un autre 350 \$ pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite aussi la Municipalité pour l'occupation gratuite de la Salle Gilles-Moreau, la collaboration de la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, ainsi que de couvrir les frais d'assurance relatifs au montage, démontage et l'exposition des œuvres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Réjean Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-238

QUE le Conseil s'engage à verser 350 \$ en commandite pour Hétéroclite – La boîte à culture pour l'année 2014, d'offrir le support de la coordonnatrice pour l'organisation de l'évènement et d'offrir gratuitement la salle Gilles Moreau du 24 au 29 septembre 2014.

25. Demande de commandite pour le Forum social bas-laurentien

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour le Forum social bas-laurentien;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde plus ou moins avec la politique en place, mais que la Municipalité ne désire pas y contribuer cette année car elle préfère contribuer à d'autres demandes de commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-239

QUE le Conseil ne contribue pas au Forum social bas-laurentien pour cette année.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

26. Liste des autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de novembre 2013, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-240

QUE toutes les autorisations de dépense et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 105 188,90 \$.

27. Paiement de la quote-part pour le service policier de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité est couverte par le service policier de la Sûreté du Québec pour un montant de 161 182 \$ en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue le deuxième versement de 80 591 \$ pour le service policier de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-241

QUE le Conseil autorise le deuxième paiement au montant de 80 591 \$ pour le service policier de la Sûreté du Québec.

28. Transfert du budget d'investissement au budget de fonctionnement

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une révision budgétaire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des corrections à effectuer sur différents postes comptables pour un montant total de 67 163 \$, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-11-242

QUE le Conseil autorise le transfert budgétaire proposé par le directeur général pour un montant total de 67 163 \$.

CORRESPONDANCES

Nil

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Réfection du parc de l'Amitié** – Un citoyen s'est informé sur les démarches qui seront entreprises par la Municipalité.

- **Rapiéçage sur la côte de la Mer** – Un citoyen souligne qu'une section de la côte de la Mer est « valloneuse » et qu'il faudrait apporter les correctifs nécessaires.
- **Déneigement sur la rue de la Colline** – Un citoyen mentionne qu'il faudrait élargir le déneigement fait au bout de la rue de Colline tant et aussi longtemps que le point de virée ne sera pas érigé. Puis, à son avis, le pont de virée devrait se faire à court terme, car il s'agit d'une réelle problématique.
- **Accès aux documents des organismes publics** – Une citoyenne s'informe sur l'accès au document des organismes publics et espérant pouvoir consulter le détail des déboursés mensuels à chaque séance du conseil. Le directeur général n'est pas en faveur de cette idée, mais assure la citoyenne qu'il va étudier la demande et lui revenir ultérieurement.

30. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Benoit Viel l'assemblée est levée à 20:50.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier